

**Accès Vie** Émission simplifiée



ASSURANCE VIE



## Guide du produit

À l'usage exclusif des conseillers  
en sécurité financière

# Accès Vie en un coup d'œil

	Différé	Différé Plus	Immédiat	Immédiat Plus
Choix de protection	V100	V100, T15, T20, T25	V100, T15, T20, T25	V100, T15, T20, T25
<b>Âge à l'émission</b>				
Min. V100	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Max. V100	80 ans	80 ans	80 ans	80 ans
Min. T15/T20/T25	nd	20 ans	20 ans	20 ans
Max. T15/T20/T25	nd	65/60/55 ans	65/60/55 ans	65/60/55 ans
<b>Montant assuré</b>				
Min.	Prime annuelle de 150 \$	Prime annuelle de 150 \$	Prime annuelle de 150 \$	Prime annuelle de 150 \$
Max.	50 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	300 000 \$
Moins de 18 ans	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Plus de 70 ans	50 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
<b>Prestation de décès</b>				
Décès causé par une maladie	Remboursement de primes (RP) plus 3 % (intérêt annuel) au cours des 2 premières années	Remboursement de primes (RP) plus 3 % (intérêt annuel) au cours des 2 premières années	Versement du montant assuré	Versement du montant assuré
Décès accidentel	Versement du montant assuré	Versement du montant assuré	Versement du montant assuré	Versement du montant assuré
<b>Renouvelable T15/T20/T25</b>	nd	Oui	Oui	Oui
<b>Valeur de rachat – V100</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Assurance libérée réduite V100</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Avenant DMA</b>	Oui, ≤ au montant assuré	Oui, ≤ au montant assuré	Oui, ≤ au montant assuré	Oui, ≤ au montant assuré
<b>Frais de police</b>	60 \$ / personne assurée	60 \$ / personne assurée	60 \$ / personne assurée	60 \$ / personne assurée
<b>Facteur modal</b>	Annuel = 1,00 Mensuel = 0,09	Annuel = 1,00 Mensuel = 0,09	Annuel = 1,00 Mensuel = 0,09	Annuel = 1,00 Mensuel = 0,09
<b>Libération V100</b>	100 ans	100 ans	100 ans	100 ans

# Accès Vie, une façon simplifiée d'obtenir une assurance vie

## Assurance vie sans examen médical

### Introduction

**Accès Vie** est une assurance vie à émission simplifiée destinée à une clientèle âgée de 6 mois à 80 ans et qui vise les personnes qui recherchent une protection complète et rapide, sans devoir subir d'examen médical ou de test sanguin.

Accès Vie comporte une protection pour les personnes qui ont de la difficulté à se procurer une assurance vie; elle peut atteindre 300 000 \$ pour les personnes en bonne santé qui ne veulent pas se soumettre à des examens médicaux.

- La protection Accès Vie **permanente** s'adresse aux personnes âgées entre 6 mois et 80 ans;
- La protection Accès Vie **temporaire** s'adresse aux personnes âgées entre 20 ans et 65 ans;
- Aucun examen médical;
- Quelques questions sur l'état de santé actuel;
- Primes fixes et garanties;
- Une police Accès Vie peut contenir soit une protection permanente, soit une protection temporaire ou une combinaison de protections permanente et temporaire;
- Les frais de police sont de 60 \$, que ce soit pour une ou plusieurs protections.

### L'assurance vie Accès Vie

#### LA CLIENTÈLE

Accès Vie est une option de choix pour les gens qui ont de la difficulté à se procurer une assurance vie traditionnelle. Ce produit vise également les gens qui ne veulent pas se soumettre à des examens médicaux, que ce soit par manque de temps ou par peur de ne pas être admissibles à une assurance vie habituelle.

#### 1. Les clients refusés à la sélection

Que ce soit pour des raisons médicales, ou non médicales, certaines personnes ont de la difficulté à obtenir la protection d'une assurance vie habituelle. Accès Vie est la solution parfaite pour eux.

#### 2. Les clients qui ne veulent pas se soumettre au processus de tarification habituel

Accès Vie plaira aux gens qui n'aiment pas la lenteur du processus de tarification habituel d'une assurance vie, à ceux qui n'aiment pas les examens médicaux, à ceux qui ne veulent pas être dérangés ainsi qu'à ceux qui ne veulent pas étaler leurs rapports médicaux.

#### 3. Les enfants

Accès Vie est une assurance vie à **émission simplifiée** qui peut fournir une protection aux enfants de moins de 18 ans. Malheureusement, trop d'enfants victimes d'une maladie n'ont pas accès à de l'assurance vie dans le cadre de la sélection traditionnelle. De plus, certains problèmes médicaux plus courants dont l'asthme ou le TDA/H peuvent entraîner un refus ou un report de protection. Accès Vie se veut une solution pour les parents qui aimeraient souscrire une protection d'assurance pour ces derniers.

#### 4. Les personnes âgées

Les personnes plus âgées croient, souvent à tort, qu'elles ne peuvent souscrire une assurance vie en raison de leur âge ou de leur état de santé. Elles désirent également régler les frais funéraires avant le grand départ... Même si la majorité des maisons funéraires offrent des arrangements funéraires préalables, rien ne vaut une protection d'assurance vie qui servira principalement à couvrir ces frais et qui permettra de laisser un héritage aux proches.

#### 5. Les immigrants

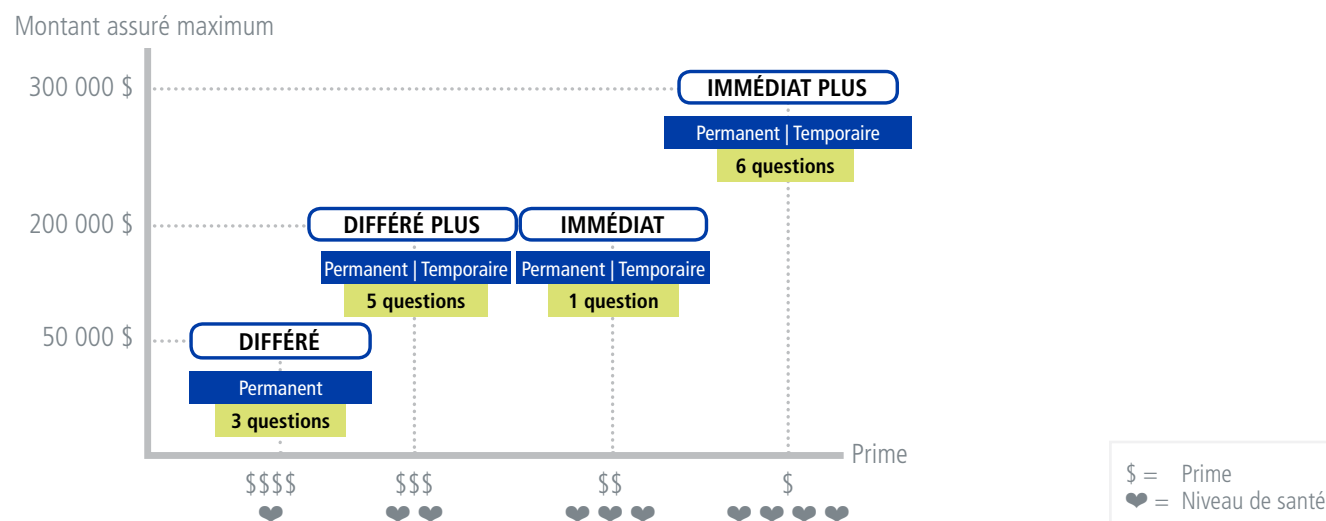
Les gens nouvellement arrivés au pays sont souvent limités dans le montant de protection de leur assurance vie. Cette clientèle est admissible à toutes les étapes de protection offertes par Accès Vie, selon les réponses données aux questions médicales. Une assurance vie complémentaire leur permettrait, entre autres, de défrayer les coûts pour obtenir des obsèques dans leur pays natal ou de couvrir tous leurs besoins en matière d'assurance vie.

#### 6. Les gens qui veulent leur assurance sans délai et les jeunes familles avec ou sans enfants

Certaines personnes préfèrent obtenir ce qu'elles veulent rapidement, sans délai. Le rythme de vie de ces personnes est trop rapide pour qu'elles souscrivent une assurance vie selon la méthode habituelle. Accès Vie est une solution simple et rapide d'obtenir une assurance vie.

## Principales caractéristiques du produit

Accès Vie est une assurance à **émission simplifiée** qui offre quatre niveaux de protection. Au fil des questions médicales auxquelles le client doit répondre, le client est admissible à l'étape d'assurance correspondante qui répond le mieux à son profil et dont la prime et le type de produit sont les plus avantageux pour lui.



### ÉTAPES D'ADMISSIBILITÉ

Les questions médicales sont divisées en quatre sections; de la plus restrictive à la moins restrictive. Dès que le client répond « oui » à une des questions de la première étape, il n'est pas admissible. Pour les autres étapes, dès qu'il répond oui à l'une des questions, il se classe dans l'étape précédente et est limité au montant d'assurance maximum disponible pour cette étape.

Admissibilité	Maximum	Couverture	# questions médicales	Si réponse(s) oui
<b>DIFFÉRÉ</b>	50 000 \$	V100	3	Ne pas soumettre
<b>DIFFÉRÉ PLUS</b>	200 000 \$	V100, T15, T20, T25	+5	DIFFÉRÉ
<b>IMMÉDIAT</b>	200 000 \$	V100, T15, T20, T25	+1	DIFFÉRÉ PLUS
<b>IMMÉDIAT PLUS</b>	300 000 \$	V100, T15, T20, T25	+6	IMMÉDIAT

Note : Un maximum différent est prévu pour les assurés âgés de plus de 70 ans ou de moins de 18 ans (voir tableau Accès Vie en un coup d'oeil sur la page précédente).

#### Pour toutes les étapes de protection :

- Le montant d'assurance pour une protection Accès Vie est déterminé en fonction de l'âge et des réponses données aux questions de chaque étape et ne peut dépasser le montant pour lequel l'assuré principal se qualifie. Dans le cas où l'assuré principal détient plusieurs protections d'assurance Accès Vie auprès de iA Groupe financier et de iA Excellence, les montants d'assurance sont combinés. Le montant total de l'ensemble de ces protections ne peut en aucun cas dépasser le montant d'assurance pour lequel l'assuré principal se qualifie au moment de l'entrée en vigueur du plus récent contrat Accès Vie.

## Troubles médicaux – Guide de référence

CONDITIONS	DÉFINITIONS	ADMISSIBILITÉ		QUESTIONS À SURVEILLER	
		FACTEURS INFLUENÇANT LES DÉCISIONS	PROTECTION		
<b>Abus d'alcool</b>	Consommation d'alcool considérée comme abusive et/ou dépendance. Individu s'est fait conseiller d'arrêter ou de réduire sa consommation.	Conseillé de réduire, traité ou fait partie d'un groupe de soutien	Au cours des 5 dernières années	Immédiat	Étape 4 - Q. 3
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Abus de drogues</b>	Usage compulsif de drogues incluant la marijuana.	Conseillé de réduire, traité ou fait partie d'un groupe de soutien	Au cours des 5 dernières années	Immédiat	Étape 4 - Q. 3
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Accident vasculaire cérébral (AVC)</b>	Interruption de l'approvisionnement en sang à une partie du cerveau ou une hémorragie cérébrale.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité ①	Au cours des 3 dernières années	Différé	Étape 2 - Q. 3a Étape 4 - Q. 1a
			Au cours des 5 dernières années	Immédiat	
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Alzheimer</b>	Maladie neurologique dégénérative chronique affectant la mémoire et le comportement.			Non admissible	Étape 1 - Q. 1c
<b>Anévrisme</b>	Dilatation anormale localisée de la paroi d'une artère. Localisation habituelle: cerveau, abdomen, membres inférieurs, thorax et rate.	Chirurgie	Au cours des 12 derniers mois ou en attente d'une chirurgie	Différé	Étape 2 - Q. 4b
			Il y a plus de 12 mois ou pas en attente d'une chirurgie	Immédiat Plus	
<b>Angine</b>	Douleur thoracique résultant d'un manque d'apport d'oxygène au cœur causé par une maladie coronarienne.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité ①	Au cours des 3 dernières années	Différé	Étape 2 - Q. 3a Étape 4 - Q. 1a
			Au cours des 5 dernières années	Immédiat	
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Angioplastie</b>	Chirurgie (coronarienne) mineure nécessitant une hospitalisation consistant à dilater une artère coronaire rétrécie ou obstruée.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité ①	Au cours des 3 dernières années	Différé	Étape 2 - Q. 3a Étape 4 - Q. 1a
			Au cours des 5 dernières années	Immédiat	
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Apnée du sommeil</b>	Trouble du sommeil caractérisé par des arrêts respiratoires.	Bien que ce soit un trouble respiratoire, il n'est pas inclus dans les maladies respiratoires chroniques		Immédiat Plus	Aucune question
<b>Ataxie</b>	Pathologie neuromusculaire (maladie dégénérative chronique) qui consiste en un manque de coordination fine des mouvements volontaires. Il en existe plusieurs types.			Non admissible	Étape 1 - Q. 1c
<b>Autisme/Trouble du spectre de l'autisme (TSA)</b>	Trouble neurologique grave qui affecte la capacité d'un enfant à communiquer et à interagir avec les autres. Inclut également des comportements restreints et répétitifs. Il comprend, mais ne se limite pas à l'autisme, le syndrome d'Asperger et le syndrome de Rett.	Pour les personnes de moins de 18 ans		Non admissible	Étape 1 - Q. 1d
		Pour les personnes de 18 ans et plus		Immédiat Plus	Aucune question
<b>Cancer/Tumeur maligne</b>	Croissance de cellules anormales dans le corps. Il y a plusieurs types de tumeurs malignes ou cancer. Le mélanome (forme grave de cancer de la peau) est inclus, mais le carcinome basocellulaire (forme bénigne de cancer de la peau) est exclu.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité	Au cours des 3 dernières années	Non admissible	Étape 1 - Q. 2 Étape 4 - Q. 1c
			Au cours des 5 dernières années	Immédiat	
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Cardiopathie congénitale</b>	Malformations du cœur survenant au cours de sa formation telles que communications intra-auriculaires ou intra-ventriculaires et maladies des valves cardiaques.	Pour les personnes de moins de 18 ans		Non admissible	Étape 1 - Q. 1d
		Pour les personnes de 18 ans et plus		Immédiat Plus	Aucune question

CONDITIONS	DÉFINITIONS	ADMISSIBILITÉ		QUESTIONS À SURVEILLER	
		FACTEURS INFLUENÇANT LES DÉCISIONS	PROTECTION		
<b>Chorée de Huntington/ Maladie de Huntington</b>	Maladie génétique dégénérative chronique qui affecte la coordination musculaire et conduit à un déclin mental et à des symptômes comportementaux.	Pour les personnes atteintes		Non admissible	Étape 1 - Q. 1c Étape 4 - Q. 6a
		Antécédents familiaux	Un membre de la famille diagnostiqué < 60 ans	Immédiat	
			Un membre de la famille diagnostiqué ≥ 60 ans	Immédiat Plus	
<b>Consommation de drogues dures</b>	Héroïne, narcotiques (excluant la marijuana), speed, champignons, cocaïne ou autres substances similaires.	Usage de drogues dures non prescrites par un médecin ou usage de méthadone prescrite par un médecin ou non	Au cours des 5 dernières années	Différé	Étape 2 - Q. 2b
		Usage de drogues dures, incluant méthadone	Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Démence</b>	Aussi connue sous le nom de sénilité. Catégorie de maladies cérébrales qui affectent les fonctions cognitives. Souvent associée à la maladie d'Alzheimer.			Non admissible	Étape 1 - Q. 1c
<b>Dépression</b>	Trouble mental ou nerveux généralement caractérisé par des troubles de l'humeur tels que des sentiments de tristesse, perte et manque d'intérêt.	Hospitalisé, modification de la médication (posologie, ajout, remplacement) ou arrêt de la médication sans recommandation du médecin	Au cours des 12 derniers mois	Différé	Étape 2 - Q. 4a
			Il y a plus de 12 mois	Immédiat Plus	
<b>Diabète Type 1</b>	Maladie chronique caractérisée par des niveaux élevés de sucre dans le sang - diabète de type 1 seulement.	Pour les personnes de moins de 18 ans		Non admissible	Étape 1 - Q. 1d
		Pour les personnes de 18 ans et plus		Immédiat Plus	Aucune question
<b>Diabète - Tous les types</b>	Maladie chronique caractérisée par des niveaux élevés de sucre dans le sang.	Modification de la médication (posologie, ajout d'un autre médicament oral ou d'insuline)	Au cours des 12 derniers mois	Différé	Étape 2 - Q. 4c
			Il y a plus de 12 mois	Immédiat Plus	
<b>Douleurs thoraciques</b>	Douleur thoracique sévère nécessitant une hospitalisation.	Hospitalisé	Au cours des 12 derniers mois	Immédiat	Étape 4 - Q. 4a
			Il y a plus de 12 mois	Immédiat Plus	
<b>Dystrophie musculaire/ Dystrophie myotonique</b>	Troubles caractérisés par une faiblesse musculaire progressive et la perte de tissu musculaire.			Non admissible	Étape 1 - Q. 1c
<b>Épilepsie/ Convulsions</b>	Trouble neurologique générant des crises épileptiques ou convulsions répétées ou absences.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité	Au cours des 5 dernières années	Immédiat	Étape 4 - Q. 1d
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Établissement de soins infirmiers/ Centre/Foyer</b>	Résidence pour les personnes nécessitant des soins infirmiers continus et qui ont des difficultés à accomplir les activités de la vie quotidienne.	Présentement		Non admissible	Étape 1 - Q. 3a

CONDITIONS	DÉFINITIONS	ADMISSIBILITÉ		QUESTIONS À SURVEILLER
		FACTEURS INFLUENÇANT LES DÉCISIONS	PROTECTION	
<b>Fibrose kystique</b>	Maladie génétique qui provoque une augmentation de la viscosité du mucus et son accumulation dans les voies respiratoires et digestives.	Pour les personnes atteintes		Non admissible
		Pour les enfants de moins de 3 ans Antécédents familiaux	Un membre de la famille diagnostiqué < 60 ans	Immédiat
			Un membre de la famille diagnostiqué ≥ 60 ans	Immédiat Plus
<b>Greffe de moelle osseuse</b>	Greffe de cellules de moelle osseuse pour traiter certaines maladies sévères de la moelle osseuse, incluant certains types de cancer.	Cellules reçues	Au cours des 5 dernières années ou en attente	Différé
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus
<b>Greffe d'organe</b>	Greffe d'un organe provenant d'un donneur pour remplacer un organe endommagé ou absent chez le récipiendaire.	Organe reçu	Au cours des 5 dernières années ou en attente	Différé
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus
<b>Hépatite C</b>	Inflammation du foie causée par le virus de l'hépatite C.	Aigüe ou chronique		Différé
<b>Hépatites chroniques</b>	Tout type d'hépatites; inflammation du foie active plus de 6 mois.			Différé
<b>Hypertension artérielle</b>	Maladie chronique dans laquelle la pression du sang circulant dans les artères est suffisamment élevée pour nécessiter un traitement.	Modification de la médication (posologie, ajout, remplacement)	Au cours des 12 derniers mois	Différé
			Il y a plus de 12 mois	Immédiat Plus
<b>Infarctus du myocarde (crise cardiaque)</b>	Se produit quand une zone du muscle cardiaque est endommagée de façon permanente en raison d'un apport insuffisant d'oxygène vers le cœur.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité ①	Au cours des 3 dernières années	Différé
			Au cours des 5 dernières années	Immédiat
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus
<b>Insuffisance cardiaque</b>	Anomalie grave de la fonction cardiaque caractérisée par l'incapacité du cœur à pomper suffisamment de sang dans le corps.			Non admissible
<b>Ischémie cérébrale transitoire (ICT)</b>	Interruption temporaire de l'approvisionnement en sang à une partie du cerveau.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité ①	Au cours des 5 dernières années	Immédiat
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus
<b>Leucémie</b>	Croissance de globules blancs anormaux. C'est une forme de cancer du sang.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité	Au cours des 3 dernières années	Non admissible
			Au cours des 5 dernières années	Immédiat
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus
<b>Lymphome</b>	Cancer du système lymphatique. Les deux catégories principales sont les lymphomes Hodgkiniens et non Hodgkiniens.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité	Au cours des 3 dernières années	Non admissible
			Au cours des 5 dernières années	Immédiat
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus
<b>Maladie coronarienne</b>	Maladie des vaisseaux sanguins qui conduisent le sang et l'oxygène vers le cœur (artère(s) coronaire(s) rétrécie(s) ou obstruée(s)). Elle pourrait entraîner une crise cardiaque, de l'angine de poitrine, une angioplastie ou un pontage cardiaque.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité ①	Au cours des 3 dernières années	Différé
			Au cours des 5 dernières années	Immédiat
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus



CONDITIONS	DÉFINITIONS	ADMISSIBILITÉ		QUESTIONS À SURVEILLER	
		FACTEURS INFLUENÇANT LES DÉCISIONS	PROTECTION		
<b>Maladie de Parkinson</b>	Trouble cérébral caractérisé par des tremblements, faiblesse des mouvements et par des réflexes posturaux anormaux.			Non admissible	Étape 1 - Q. 1c
<b>Maladie des reins chronique</b>	Troubles chroniques qui atteignent la fonction des reins. Les cas graves peuvent conduire à une insuffisance rénale et à la dialyse.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité	Au cours des 3 dernières années	Différé	Étape 2 - Q. 3b
			Il y a plus de 3 ans	Immédiat Plus	
<b>Maladie du foie chronique</b>	Troubles et maladies qui provoquent un dysfonctionnement permanent du foie, tels que la cirrhose et la fibrose. La stéatose hépatique (foie gras) est exclue.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité	Au cours des 3 dernières années	Différé	Étape 2 - Q. 3b
			Il y a plus de 3 ans	Immédiat Plus	
<b>Maladie polykystique des reins</b>	Maladie héréditaire caractérisée par le développement de multiples kystes remplis de liquide dans les reins.	Antécédents familiaux	Un membre de la famille diagnostiqué < 60 ans	Immédiat	Étape 4 - Q. 6a
			Un membre de la famille diagnostiqué ≥ 60 ans	Immédiat Plus	
<b>Maladie respiratoire chronique</b>	Maladies des voies respiratoires incluant l'asthme, la bronchite chronique, l'emphysème et d'autres formes de maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC). L'apnée du sommeil est exclue.	A nécessité l'administration d'oxygène	Au cours des 3 dernières années	Différé	Étape 2 - Q. 3b
		Aucune administration d'oxygène ou a nécessité l'administration d'oxygène	Il y a plus de 3 ans	Immédiat Plus	
<b>Maladie vasculaire périphérique</b>	Trouble des vaisseaux sanguins (artères et veines) généralement observé aux membres supérieurs et inférieurs. La thrombose veineuse profonde, l'athérosclérose et l'artériosclérose sont incluses.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité ①	Au cours des 3 dernières années	Différé	Étape 2 - Q. 3a Étape 4 - Q. 1a
			Au cours des 5 dernières années	Immédiat	
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Paralysie cérébrale</b>	Troubles permanents du développement du mouvement et de la posture qui se manifestent en bas âge.	Pour les personnes de moins de 18 ans		Non admissible	Étape 1 - Q. 1d
		Pour les personnes de 18 ans et plus		Immédiat Plus	Aucune question
<b>Phlébite superficielle</b>	Inflammation d'une veine superficielle, généralement observée au niveau des membres inférieurs.	Bien que ce soit un trouble des vaisseaux sanguins, il n'est pas inclus dans les maladies vasculaires périphériques		Immédiat Plus	Aucune question
<b>Pontage cardiaque</b>	Chirurgie consistant à détourner le flux sanguin au-delà de l'artère coronarienne partiellement ou totalement obstruée.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité ①	Au cours des 3 dernières années	Différé	Étape 2 - Q. 3a Étape 4 - Q. 1a
			Au cours des 5 dernières années	Immédiat	
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA, Lou Gehrig)</b>	Maladie neurologique dégénérative chronique affectant également la moelle épinière. La SLA est caractérisée par une paralysie progressive des muscles et de leur atrophie.			Non admissible	Étape 1 - Q. 1c
<b>SIDA/VIH positif</b>	SIDA: Syndrome d'immunodéficience acquise VIH: Virus de l'immunodéficience humaine			Non admissible	Étape 1 - Q. 1a
<b>Souffle cardiaque</b>	Bruit supplémentaire et anormal perçu à l'auscultation cardiaque. Il en existe plusieurs types.	Diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité ①	Au cours des 5 dernières années	Immédiat	Étape 4 - Q. 1b
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	



CONDITIONS	DÉFINITIONS	ADMISSIBILITÉ		QUESTIONS À SURVEILLER	
		FACTEURS INFLUENÇANT LES DÉCISIONS	PROTECTION		
<b>Trisomie 21 (Syndrome de Down)</b>	Trouble génétique souvent associé à des retards de croissance physique et à une déficience intellectuelle légère à modérée.	Pour les personnes de moins de 18 ans		Non admissible	Étape 1 - Q. 1d
		Pour les personnes de 18 ans et plus		Immédiat Plus	Aucune question
<b>Trouble du rythme cardiaque (Arythmie)</b>	Tout trouble du rythme cardiaque incluant mais ne se limitant pas à une tachycardie auriculaire ou ventriculaire, fibrillation ou flutter.	Hospitalisé	Au cours des 5 dernières années	Immédiat	Étape 4 - Q. 2
			Il y a plus de 5 ans	Immédiat Plus	
<b>Trouble mental/ Trouble nerveux</b>	Trouble mental, psychologique, psychiatrique ou comportemental qui entraîne une diminution des capacités à accomplir les activités de la vie quotidienne. Inclut la dépression, la maladie bipolaire, la maladie maniaco-dépressive, l'anxiété, la schizophrénie, le trouble de personnalité limite, etc. <b>NOTE : Le Trouble du Déficit de l'Attention et Hyperactivité (TDAH) est exclu.</b>	Hospitalisé, modification de la médication (posologie, ajout, remplacement) ou arrêt de la médication sans recommandation du médecin	Au cours des 12 derniers mois	Différé	Étape 2 - Q. 4a
			Il y a plus de 12 mois	Immédiat Plus	
<b>Varices</b>	Dilatations permanentes et sinueuses des veines sous-cutanées.	Bien que ce soit un trouble des vaisseaux sanguins, il n'est pas inclus dans les maladies vasculaires périphériques		Immédiat Plus	Aucune question

**Définitions spéciales applicables seulement lorsque la mention "diagnostiqué, suivi, hospitalisé ou traité" est suivie du symbole ①**

- ① Suivi : votre état a nécessité un suivi autre que préventif ou pour un examen de routine
  - ① Hospitalisé : votre état a nécessité une hospitalisation pour traitement, observation et/ou chirurgie
  - ① Traité : votre état a nécessité un traitement ou médication\* autre que préventif
- \* **NOTE** : Usage quotidien de nitroglycérine (nitro) n'est pas considéré préventif.  
Toute utilisation d'anticoagulants, quelle qu'en soit la sorte n'est pas considérée préventive.

## Protection V100, T15, T20 et T25

### LIMITATIONS DU MONTANT ASSURÉ

#### — Étapes DIFFÉRÉ et DIFFÉRÉ PLUS :

**Si le décès est accidentel**, le plein montant assuré est versé au décès.

**Si un décès suite à une maladie** survient pendant les deux premières années du contrat, la prestation de décès versée correspond à un montant équivalant à l'ensemble des primes payées, accumulées à un taux d'intérêt annuel de 3 %. Après le délai de deux ans, la prestation de décès est payable en entier sans égard à la cause du décès.

### TYPE D'ASSURANCE

— Individuelle seulement : les protections conjointes ne sont pas disponibles pour ce produit.

### TAUX

Les taux de primes sont établis en fonction de l'âge, du sexe, du statut de tabagisme et des réponses aux questions médicales. Les primes de la protection V100, T15, T20 ou T25 sont garanties et uniformes pour la durée du terme en vigueur. Pour les protections temporaires, les primes de renouvellement sont garanties à l'émission et calculées selon l'âge atteint de l'assuré au moment du renouvellement, selon les critères d'âge indiquées à la section précédente.

### PAIEMENT DES PRIMES

- Pour la prime initiale : par prélèvement bancaire seulement;
- Le paiement se fait sur une base annuelle ou mensuelle;
- Le facteur modal pour le paiement mensuel est de 0,09.

### FRAIS DE POLICE

Les frais de police sont limités à 60 \$, que ce soit pour une ou plusieurs protections.

Si un assuré est couvert en vertu de deux polices Accès Vie, deux frais de police s'appliquent.

## Protection permanente V100

L'assurance vie permanente d'Accès Vie est une vie entière V100 qui accumule des valeurs de rachat garanties et qui offre une option d'assurance libérée. Cette protection est disponible dans chacune des quatre étapes.

### VALEUR DE RACHAT GARANTIE

La protection permanente d'Accès Vie comporte des valeurs de rachat garanties à compter du début de la 5<sup>e</sup> année.

**Mise en garde :** Si le titulaire de la police décide de retirer entièrement la valeur de rachat, la protection d'assurance de l'assuré prend fin.

### ASSURANCE LIBÉRÉE RÉDUITE

La protection permanente d'Accès Vie V100 comporte aussi des valeurs d'assurance libérée. Ainsi, le titulaire de la police peut interrompre le paiement des primes et conserver un capital assuré réduit, pour la vie de l'assuré. L'assurance libérée est garantie et disponible à compter du début de la 8<sup>e</sup> année.

Une fois l'assurance libérée réduite utilisée, la protection Accès Vie V100 ne comporte plus de valeur de rachat.

Pour Accès Vie V100, l'assurance vie est libérée à l'âge de 100 ans. À ce moment, le capital assuré est maintenu afin de le transmettre au bénéficiaire en franchise d'impôts lors du décès.

### AVANCES SUR POLICE

Accès Vie offre la possibilité d'obtenir une avance sur police puisque le produit comporte une valeur de rachat garantie.

#### Restrictions sur les avances sur police

Les avances sur police sont soumises aux conditions suivantes :

- une avance sur police ne peut :
  - être inférieure au montant minimal fixé en vertu de nos règles administratives en vigueur au moment de la demande;
  - excéder le montant maximal fixé à la date où elle est effectuée, calculé comme suit : **90 % de la valeur de rachat garantie moins les sommes dues à la compagnie;**
- une avance automatique sur police ne doit pas faire en sorte que le solde des avances sur police excède la valeur de rachat garantie.

Si le solde des avances sur police excède la valeur de rachat garantie, la police tombe en déchéance et est assujettie à une résiliation sans préavis.

### Avances automatiques sur police

Si des primes sont exigées et qu'elles ne sont pas acquittées à la fin du délai prévu pour les payer, nous effectuons une avance automatique sur police afin d'acquitter les primes.

### Intérêts sur les avances sur police

Une avance sur police porte intérêt au taux sur avance sur police. Le taux applicable à une année civile est déterminé par nous.

L'intérêt sur une avance sur police est calculé quotidiennement et est capitalisé à chaque anniversaire de police.

### Remboursement des avances sur police

L'assuré peut effectuer des remboursements en tout temps si l'avance comporte un solde. Le remboursement d'une avance sur police est appliqué comme suit :

- a) d'abord en réduction de tout intérêt couru et impayé sur la ou les avances;
- b) ensuite en réduction du solde des avances.

### FIN DE L'ASSURANCE V100

L'assurance prend fin lors du premier des événements suivants :

- la prime initiale n'est pas honorée;
- la prime demeure impayée à la fin du délai de grâce;
- à la date de résiliation du contrat;
- au décès de l'assuré;
- à la date de rachat complet de la protection V100;
- la valeur de rachat est inférieure à toutes sommes dues à l'assureur.

## Protection temporaire T15, T20, T25

L'assurance temporaire offre une couverture de 15, 20 ou 25 ans et est disponible pour les étapes de protection suivantes : **Différé Plus, Immédiat et Immédiat Plus.**

Cette protection temporaire est intéressante pour couvrir les besoins temporels tels que le remboursement d'un prêt personnel ou hypothécaire, le remplacement de revenu durant la période de dépendance des enfants ou tout autre besoin de protection de vos clients.

### RENOUVELLEMENT

À l'anniversaire de la protection temporaire, et à la fin de chaque période subséquente, nous renouvelons la protection, sans preuve d'assurabilité, en autant que l'assuré soit âgé de 70 ans ou moins. Dans tous les cas, la protection prend fin à 80 ans.

Les primes de renouvellement sont garanties à l'émission et calculées selon l'âge de l'assuré au moment du renouvellement.

### TRANSFORMATION

— Aucune transformation n'est permise pour la protection temporaire.

### FIN DE L'ASSURANCE TEMPORAIRE

L'assurance prend fin lors du premier des événements suivants :

- la prime initiale n'est pas honorée;
- la prime demeure impayée à la fin du délai de grâce;
- à la date de résiliation du contrat;
- au décès de l'assuré;
- à la fin de la protection temporaire, soit à la date du renouvellement si l'assuré est âgé entre 71 et 79 ans, ou à l'année à laquelle l'assuré atteint l'âge de 80 ans.

## Avenant décès, mutilation et perte d'usage par accident (DMA)

Le client peut ajouter à sa protection d'assurance vie un avenant DMA, qui ne peut toutefois dépasser le montant assuré maximum.

Tableau des prestations

	Perte accidentelle	Pourcentage du montant d'assurance
1	Perte de la vie (décès)	100 %
2	Perte des deux mains	100 %
3	Perte des deux pieds	100 %
4	Perte de la vue des deux yeux	100 %
5	Perte d'une main et d'un pied	100 %
6	Perte d'une main et de la vue d'un oeil	100 %
7	Perte d'un pied et de la vue d'un oeil	100 %
8	Perte d'une main	50 %
9	Perte d'un pied	50 %
10	Perte de la vue d'un oeil	50 %

L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie  
5055, boul. Métropolitain Est, bureau 202  
Montréal (Québec) H1R 1Z7

Téléphone : 514 327-0020  
Sans frais : 1 800 465-5818  
Télécopieur : 514 327-6242  
Sans frais : 1 877 553-6242

**Service à la clientèle**

[service@iaexcellence.com](mailto:service@iaexcellence.com)

[iaexcellence.com](http://iaexcellence.com)



**ON S'INVESTIT, POUR VOUS.**

iA Excellence est une marque de commerce et un autre nom  
sous lequel **L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie** exerce ses activités.